



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-03-010

**Mise en place d'une participation forfaitaire dans le cadre de la visite du sénat par les enfants du CME**

Rapporteur : *Éric DEVALQUENAIRE*

<u>Date de Convocation</u> : 07 mars 2023	<b><u>Séance du 14 mars 2023</u></b>
<u>Date d'affichage</u> : 17 mars 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 25	
▪ Nombre de votants : 29	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

### **Étaient absents excusés et représentés :**

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

### **Étaient absents :**

**Secrétaire de séance** : Jade MORENAS

Une visite du Sénat par les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Morières les Avignon est prévue le mercredi 7 juin 2023.

Cette visite s'inscrit dans le cadre des activités du CME, a pour objectif, entre autres, de faire découvrir à ses membres les institutions de la République française.

Le voyage se déroulera sur une journée, avec départ et arrivé en train à la gare TGV d'Avignon.

Il est proposé de demander, pour ce séjour, une participation forfaitaire d'un montant de 50,00 € par enfant comprenant le transport (train + transports à commun à Paris), restauration le midi, et visite culturelle.

**Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et**

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le



ID : 084-218400810-20230314-2023\_03\_010-DE

- **FIXE** le tarif forfaitaire du séjour à 50,00 euros par enfant compris et les visites culturelles.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 16/03/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE